

**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :  
**D\_2024\_07\_64**

Date de convocation du conseil : **5 juillet 2024**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Nombre de conseillers présents : **19**

Nombre de votants : **25**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette a donné pouvoir à M. FRETIER Philippe  
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à Mme CHARRANNAT Corinne  
M. LABBÉ Hervé a donné pouvoir à M. DESBROSSE Jérôme  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VALEAU LABROUSSE Christine a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel  
M. VIGIER Pascal  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : **Précision sur le marché de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'aire couverte**

Secrétaire de séance : Madame PIVETEAU Béatrice

M. Jérôme DESBROSSE expose au conseil municipal qu'il y a eu inversion dans la délibération n° D2024\_05\_49 du 15 mai 2024 dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement de l'aire couverte.

La tranche ferme de la mission est bien d'un montant de 58 830 € HT.

La mission complémentaire correspond à une étude de diagnostic et thermique pour un montant de 6 100 € HT.

La tranche optionnelle 1 correspond à la Maîtrise d'œuvre de travaux de réalisation d'une chaufferie bois et/ou mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, si la commune envisage cette (ces) option (s) pour l'aire couverte. Elle est d'un montant de 7 770 € HT et nécessitera un acte pour être affirmée.

Il n'y a pas de lien entre la mission complémentaire et la tranche optionnelle 1 comme indiquée, par erreur, dans la délibération sus-visée.

Le marché comprend donc la Tranche Ferme (58 830 € HT) et la mission complémentaire (6 100 € HT) pour un total de 64 930 € HT soit 77 916 € pour une inscription au BP 2024 de 79 200 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE cette rectification de la délibération n° D2024\_05\_49 du 15 mai 2024**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 10/07/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2024

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

